

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration - Soixante-quatrième session**

Rome, 9 - 10 septembre 1998

**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET RÉVISÉ POUR 1998**

1. Au moment de la présentation du Programme de travail et budget du FIDA pour 1998 (document EB 97/62/R.5), il a été indiqué qu'une vaste étude serait entreprise sur le recours constant à du personnel de soutien temporaire dans tous les services du FIDA et qu'une nouvelle politique de recrutement et d'emploi de ce type d'agents serait élaborée. Il a également été indiqué qu'en attendant l'adoption de cette politique, des dispositions transitoires seraient proposées en 1998 en vue d'étendre certaines prestations aux personnes employées à titre temporaire ayant travaillé pour le FIDA à plein temps et de manière continue pendant plus de trois ans.
2. En conséquence, une provision a été prévue au poste "personnel temporaire" du budget 1998 pour couvrir la partie des prestations étendues au personnel temporaire de longue durée concernant l'année 1998 et une provision plus élevée de 250 000 USD a été inscrite au poste "provisions pour dépenses imprévues" 1998 afin de couvrir les incidences éventuelles des modifications recommandées. Le personnel temporaire employé pour une longue durée pourrait ainsi être admis à bénéficier de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ayant ainsi la possibilité de verser rétrospectivement ses contributions. Le FIDA devrait alors résorber la part des contributions qui serait à sa charge pour la période de validation, dépense pour laquelle aucune allocation spécifique n'a été prévue au poste des dépenses de personnel 1998.
3. Cette éventualité a de nouveau été rappelée au Conseil d'administration au cours de sa soixante-troisième session (EB 98/63/R.28) lorsqu'il a examiné les options dont dispose le FIDA pour financer l'ajustement rétroactif du barème des traitements des services généraux à la suite du jugement No. 1713 du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.
4. À ce jour, dix agents temporaires employés pour une longue durée ont décidé de faire valoir leur temps de service sans versement de contributions à la Caisse des pensions, ce qui entraînera des dépenses d'environ 140 000 USD pour le FIDA. Les 22 autres agents temporaires qui sont dans la même situation ont encore la possibilité de profiter de ce droit et, s'ils le faisaient, un montant supplémentaire d'environ 308 000 USD au maximum pourrait être nécessaire.
5. Les provisions pour imprévus du budget approuvé pour 1998 se chiffrent au total à 400 000 USD, soit 150 000 USD pour les "dépenses relatives au nouveau bâtiment du siège" et



250 000 USD pour les “dépenses imprévues”. Ainsi qu’il était déjà indiqué dans le document EB 98/63/R.28, le montant de 150 000 USD prévu pour le nouveau bâtiment du siège ne sera sans doute pas nécessaire en 1998.

### **Recommandation**

6. En conséquence, le Président recommande que le Conseil d’administration approuve une révision du budget administratif 1998 autorisant la réaffectation des deux postes de provisions pour imprévus à concurrence de 400 000 USD pour couvrir la part revenant au FIDA dans la prise en compte rétroactive du temps de service écoulé sans versement de contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans le cas du personnel temporaire employé pour une longue durée. Cette autorisation serait accordée étant entendu que ces provisions ne seraient utilisées intégralement que si le montant total était nécessaire.